

Procédure inscription logement social

Pour faire acte de candidature sur un logement social, vous devez au préalable obtenir votre «numéro unique» d'enregistrement.

L'avantage de cette procédure est son extrême rapidité par rapport à la demande papier qui est à éviter . Pour cela :

- 1) Se munir du Revenu Fiscal de Référence des deux dernières années
- 2) Scanner sa pièce d'identité et l'enregistrer sur son micro dans un dossier aisément identifiable
- 3) Aller sur le site ERILIA.fr ou cliquer directement ici [ERILIA.fr](#)
- 4) Remplissez le formulaire , à la fin du document un bouton vous permettra de parcourir vos fichiers afin d' attacher la pièce d'identité scannée ,seule pièce nécessaire .



Une attestation précisant votre **numéro unique d'enregistrement** et la date de prise en compte de votre demande vous sera adressée dans le mois suivant votre demande, qui est alors enregistrée et restera valable une année.

***A noter** l'obtention de ce numéro d'enregistrement est nécessaire dans le cadre de la procédure d'attribution de logement relevant du contingent préfectoral (voir procédure par ailleurs)*

Lorsqu'un logement correspondant à vos besoins et à vos possibilités sera disponible, votre candidature pourra être proposée à la commission d'attribution.